REGLEMENT GENERAL DES EPREUVES FOUSSIER

I. CONDITIONS DE PARTICIPATION

I-1) POUR LES CLUBS ET ASSOCIATIONS

Seuls peuvent participer à une épreuve Foussier, les équipes qui répondent à tous les critères suivants :

- Appartenir aux Ligues de Bretagne, de Basse Normandie, de Haute Normandie et des Pays de la Loire.
- Etre agréé par le Comité d'organisation des Epreuves Foussier J & N.

Les clubs qui reçoivent une Epreuve Foussier peuvent percevoir une somme forfaitaire dont le montant est fixé chaque année par le Comité des Epreuves Foussier J & N.

Les clubs ne peuvent présenter qu'une seule équipe, le jumelage de clubs n'est pas autorisé.

I-2) POUR LES MEMBRES DES EQUIPES

I-2-A) LES JOUEURS DOIVENT :

- Etre membres permanents et licencies de l'Association Sportive du club qu'ils représentent. Dans le cas d'une rectification du club de licence, celle-ci n'aura pas dû intervenir après le 31 mars de l'année de la compétition.
- Etre titulaire de la licence FFGOLF de l'année en cours, délivrée par leur club.
- Etre titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition. Le certificat médical doit être enregistré à la FFGOLF au plus tard la veille de la compétition.
- Répondre aux exigences des règles du statut amateur.
- Disposer d'un index qui ne sera pas supérieur à la valeur précisée dans le règlement particulier de chaque épreuve. Une équipe ne pourra engager qu'un seul joueur dont l'index serait supérieur à cette valeur. Son index sera ramené de toute façon à cette valeur.

Les cinq obligations précédentes doivent pouvoir être vérifiées le jour de la réunion des Capitaines par le Comité de l'épreuve grâce au logiciel fédéral de la FFGOLF.

I-2-B) ETRANGERS:

Pour une équipe, le nombre de joueurs de nationalité étrangère autorisés à participer n'est pas limité. Tous doivent remplir toutes les conditions ci-dessus.

I-2-C) HANDICAP DE JEU PRIS EN COMPTE :

A la date du MERCREDI précédant la réunion des Capitaines, seul l'index communiqué par la FFGOLF fera foi.

I-2-D) CAPITAINES ET CADETS :

Les Capitaines et Cadets des joueurs de chaque équipe doivent être licenciés à la FFGOLF. Le Capitaine est la seule personne autorisée à donner des conseils aux membres de son équipe. Lorsque le capitaine n'est pas le cadet du joueur, il n'est pas autorisé à aller sur les greens

II. ENGAGEMENTS

II-1 INSCRIPTIONS :

Les clubs ayant été inscrits à au moins une épreuve Foussier pour une année, reçoivent automatiquement les documents d'inscription pour l'année suivante. Les clubs n'ayant pas participé pendant une année ou n'ayant jamais été inscrits devront obligatoirement faire une demande écrite au Comité d'organisation des épreuves Foussier J & N, au plus tard le 31 août de chaque année, qui statuera seul sur cette demande. Sa décision sera sans recours.

FORMULAIRE D'ENGAGEMENT : Les clubs doivent s'inscrire en utilisant le formulaire envoyé par le Comité des Epreuves Foussier J & N. Ce document leur est envoyé au moins un mois avant les dates des épreuves. Il devra être joint un chèque dont le montant correspondra aux droits d'engagement et d'inscription précisés sur le formulaire.

Tout club ne respectant pas cette procédure ou l'effectuant après la date de clôture indiquée sur le formulaire sera réputé « non inscrit » : Il ne sera pas inscrit pour la rencontre correspondante et ne pourra participer qu'à la rencontre qualificative suivante, quelle que soit sa division d'origine.

II-2 FORFAITS :

Tout forfait doit être notifié au Comité d'organisation des épreuves Foussier J & N. Les droits d'engagement et d'inscription de tout club déclarant forfait seront conservés par le Comité d'organisation des épreuves Foussier J & N.

Un club régulièrement inscrit (voir dernier § de II-1) ayant déclaré forfait ou étant absent à l'épreuve fera automatiquement partie des clubs rétrogradés :

- L'année suivante en 2ème division pour la 1ère division Jacques Foussier.
- A la prochaine épreuve qualificative pour toutes les autres divisions.

Forfait ou absence d'un club qualifié :

- 1ère division Jacques Foussier : pas de remplacement
- 2ème division Jacques Foussier, 1ère division Nathalie Foussier et 1ère division trophée Claude Foussier + 50 ans : o Avant le tirage des départs de la rencontre qualificative : Il sera remplacé par le club premier non qualifié du classement final de la division qui n'aura donc pas à disputer la qualification.
    - Après l'épreuve qualificative et avant le tirage des départs de la rencontre aller de la 2ème division Jacques Foussier, de la 1ère division Nathalie Foussier et de la 1ère division trophée Foussier + 50 ans : Il sera remplacé par le premier club non qualifié du classement de la rencontre qualificative.
    - Après le tirage des départs de la rencontre aller de la 2ème division Jacques Foussier, de la 1ère division Nathalie Foussier et de la 1ère division trophée Foussier + 50 ans : Un club absent ou forfait ne sera pas remplacé.

II-3 ORDRE DES DEPARTS :

Il pourra être consulté par les équipes inscrites sur le site internet des épreuves et au club d'accueil, la semaine précédant la rencontre. Ces horaires seront susceptibles de modifications : seul la feuille horaire du tableau officiel fera foi.

II-4 REUNION DES CAPITAINES :

La réunion des capitaines est prévue la veille du premier jour de la rencontre à 19 heures au Club House. La présence du capitaine ou de son représentant est fortement souhaitée. Ce représentant peut être un joueur figurant sur la liste de composition d'équipe ou toute autre personne mandatée par écrit par le capitaine

II-5 COMITE D'ORGANISATION :

Le comité d'organisation des épreuves Foussier J & N se réserve le droit pour chaque rencontre de refuser une inscription même pour un club qualifié à la phase finale. Dans ce cas, ce club sera considéré comme non inscrit (§ II-1)

III . FORME DE JEU

Voir le règlement particulier de chaque épreuve

IV. DEROULEMENT DES RENCONTRES

IV -1 COMITE DE LA RENCONTRE :

Le comité de la rencontre sera composé des délégués désignés par le comité d'organisation des épreuves Foussier J & N et des personnes (deux au maximum) désignées par la Commission Sportive du club recevant.
Dans les conditions définies par les règles de golf, seuls le ou les arbitres désignés pour la rencontre ont autorité pour donner une décision sur les règles, qu'ils fassent ou non partie du comité de la rencontre.

IV – 2 INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES :

Le comité de la rencontre se réserve le droit de modifier la forme de jeu, d'annuler la rencontre et/ou d'en reporter la date et/ou de la faire jouer sur un nombre de trous, de jours différents de ceux prévus.

Dans le cas où le déroulement de l'épreuve est perturbé par des intempéries ou tous autres circonstances exceptionnelles, les procédures suivantes doivent, dans la mesure du possible, être suivies :

- Si la journée de stroke play en simple ne peut se terminer le 1er jour, elle sera poursuivie le lendemain. Les foursomes seront joués à la suite dans la mesure du temps disponibles.
- Pour valider la compétition il faut, qu'à l'issue des 2 journées, au moins les séries en simple brut (3 chez les Messieurs et 2 chez les Dames) et une série en simple net soient rentrées.
- Les séries suivantes en simple et en foursome et intégralement rentrées seront prises en compte pour le classement de l'épreuve.

IV- 3 TABLEAU OFFICIEL :

Les joueurs et les Capitaines devront prendre connaissance de toutes les informations et/ou modifications éventuelles sur le règlement et le déroulement de la rencontre au tableau officiel. Seules les informations figurant sur ce tableau sont à prendre en compte.

IV- 4 BALLES ET DRIVERS :

La rencontre sera disputée exclusivement avec des balles figurant sur la dernière liste en vigueur des balles approuvées par le Royal & Ancient.
Tout driver emporté par le joueur doit avoir une tête identifiée par un modèle et un angle (loft) mentionnée sur la liste des Têtes de Driver conformes établie par le R&A.
Pénalité pour avoir joué un coup avec un driver ou sur une balle ne remplissant pas ces conditions : Disqualification

IV- 5 DISPOSITIFS ARTIFICIELSINSTRUMENTS DE MESURE ET EQUIPEMENTS INHABITUELS :

Règle de Golf 4.3
Les instruments de mesure de la distance sont autorisés

IV-6 VOITURETTES DE GOLF :

Pendant chaque tour, leur utilisation par les joueurs, cadets et Capitaines est interdite. Leur utilisation par toute autre personne est soumise à l'autorisation du comité de l'épreuve.

Pénalité pour infraction au règlement :

- Joueur ou cadet : pénalité générale pour chaque trou où l'infraction est commise. Si l'infraction se produit entre le jeu de 2 trous, la pénalité s'applique au trou suivant.
- Capitaine :
- 1ère infraction : avertissement ;
- 2ème infraction : exclusion du terrain ;
- Infraction ultérieure : disqualification de l'équipe.

IV-7 ENTRAINEMENT SUR LE PARCOURS ENTRE LES DEUX TOURS :

Le jeu entre les deux tours est interdit et entraînera la disqualification immédiate du joueur concerné.

IV-8 COMPORTEMENT ET TENUE VESTIMENTAIRE :

Si un joueur se comporte de manière incorrecte, il pourra, après avoir reçu un avertissement être pénalisé de deux coups. Le comité de l'épreuve pourra éventuellement prononcer sa disqualification, en particulier dans le cas d'insultes à un membre du comité ou à un arbitre. Une tenue vestimentaire correcte sera exigée pendant la rencontre ; Les tenues de club sont appréciées.

IV-9 RETARD AU DEPART :

La Règle de golf 5.3a s'applique.

IV-10 CADENCE DE JEU - JEU LENT :

La Règle de Golf 5.6 s'applique.
Le comité de la rencontre et l'arbitre auront toute autorité pour faire respecter la dernière procédure en vigueur édictée par le comité des règles de la FFG.

IV-11 ENREGISTREMENT DES SCORES –RECORDING :

Tous les joueurs de chaque groupe doivent impérativement se présenter ensembles au recording, et ce, dès la fin du dernier trou.
Les joueurs non présents avec leurs co-compétiteurs seront considérés comme n'ayant pas rendu leur carte. Les joueurs sont invités à attendre que leur carte ait été vérifiée et éventuellement enregistrée sur ordinateur. La carte sera considérée comme rendue lorsque le joueur quittera la salle de recording.

V . COUPE- CHALLENGE ET PRIX SPECIAUX :

V-1 COUPE CHALLENGE :

La coupe challenge est confiée pendant un an au club vainqueur qui se chargera de la gravure. Ce club fera parvenir la coupe challenge au club ou se dispute l'épreuve retour de la phase finale, un mois avant.
En souvenir de Monsieur Jacques Foussier, fondateur de l'épreuve, le comité d'organisation des épreuves Foussier J & N offrira chaque année une réplique souvenir à chacun des joueurs de l'équipe victorieuse.

V-2 PRIX SPECIAUX :

Des prix spéciaux bruts et nets récompenseront les meilleurs scores réalisés lors des rencontres de phase finale. Pour le challenge Nathalie Foussier les scores pris en compte sont les scores des groupes 1 et 2 confondus.
Il n'y aura pas de cumul des prix bruts et nets pour un même camp : En cas d'égalité, le brut primera le net.

En cas d'égalité de place entre joueurs, le départage se fera de la manière suivante :
Prix bruts : Pour le premier prix simple : Play off en « mort subite ». Pour les autres prix : en cas d'égalité, il sera tenu compte du plus fort index du camp.
Prix nets : Le départage se fera en tenant compte du plus faible index du camp. Si l'égalité subsiste, la méthode du logiciel FFG sera appliquée.
Les prix seront remis aux joueurs présents ou représentés par un membre de leur club.

VI . INFRACTIONS

VI-1 EQUIPIERS :

Toute équipe dont un des équipiers qui aurait joué ne répondrait pas aux conditions de participation sera disqualifiée.

VI-2 INFRACTIONS :

Toute infraction au présent règlement entraînera la disqualification de l'équipe. Dans des cas particuliers exceptionnels, une pénalité de disqualification d'une équipe pourra être annulée, modifiée ou imposée si le Comité des épreuves estime qu'une telle mesure est justifiée

VII. FORMATION DES GROUPES DE JEU :

VII-1 QUALIFICATIONS :

Les groupes de jeu sont formés à partir du classement des N° informatiques des clubs et des départements des Ligues concernée dans le but de faire jouer dans le même groupe des clubs issus de zones géographiques différentes.

VII-2 DIVISIONS :

Pour le premier tour : On prend comme référence le classement final de l'année précédente et le rang de qualification des clubs.
Pour le second tour de la finale on prend pour référence le classement du 1er tour.